

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Vincent REBILLARD, Maire.

Convocation : 12 décembre 2025

Étaient présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

Secrétaire de séance : Jérémie DERSOIR

Conseillers en exercice : 08

Quorum : 05

Présents : 08

Votants : 08

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2025 est approuvé.

- AVIS SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE IMPLANTEE AU LIEU-DIT « LE ROCHER » A CHENILLE-CHANGE SUR LA COMMUNE DE CHENILLE-CHAMPTEUSSE PAR LA SAS HERVÉ
Délibération n°2025.12.16-01

Le Maire informe le conseil municipal que, par arrêté du 13 octobre 2025, le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit une enquête publique du 13 novembre au 18 décembre 2025 sur la demande d'autorisation de la SAS HERVÉ de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière de roches massives située au lieu-dit « Le Rocher » à Chenillé-Changé, commune déléguée de Chenillé-Champeussé.

L'avis du conseil municipal de La Jaille-Yvon est sollicité à partir de l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant sa clôture.

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral DCPAT/BPEF/2025 n°934 du 13 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 1 abstention :

- Donne un avis favorable au projet de la SAS HERVÉ de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière implantée au lieu-dit « Le Rocher » à Chenillé-Changé, commune déléguée de Chenillé-Champeussé.
- **ESPACE HENRY DE MESSEY : MISE A DISPOSITION AU SIUP CHAMBELLAY/LA JAILLE-YVON POUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2026** **Délibération n°2025.12.16-02**

Le Maire rappelle que, par délibération du 3 décembre 2024, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition de l'Espace Henry de Messey au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 afin d'y organiser la restauration scolaire.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. Seules les charges d'eau et d'électricité font l'objet d'un remboursement qui est fixé forfaitairement à 700,00 €.

Le Maire propose de reconduire ce forfait pour l'année 2026.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise la mise à disposition de l'Espace Henry de Messey au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 afin d'y organiser la restauration scolaire.
- dit que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, seules les charges d'eau et d'électricité faisant l'objet d'un remboursement qui est fixé forfaitairement à 700,00 €.
- autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de l'Espace Henry de Messey.

La présente délibération sera transmise au Président du SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon.

Il est signalé des problèmes de chauffage dans l'Espace Henry de Messey. Des enfants mangeraient à la cantine avec leur blouson.

L'écart de température avec la commande à distance va jusqu'à 6°C. Il a également été constaté un problème d'air provenant de la cloison située entre la salle principale et la cuisine. Un courrier sera adressé à l'architecte et à son assureur pour signaler ce problème.

- ESPACE HENRY DE MESSEY : MISE A DISPOSITION A ANJOU SPORT NATURE POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES ENFANCE-JEUNESSE 2026
Délibération n°2025.12.16-03

Le Maire rappelle que, par délibération du 3 décembre 2024, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition de l'Espace Henry de Messey à Anjou Sport Nature pour l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, moyennant une redevance de 1 150 €.

Le Maire propose de reconduire cette redevance pour l'année 2026.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise la mise à disposition de l'Espace Henry de Messey sis 16 rue Saint Loup à l'association Anjou Sport Nature pour l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.
- dit que cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance de 1 150 €.
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'Espace Henry de Messey.

La présente délibération sera transmise au Président d'Anjou Sport Nature.

- MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION LE ROCHER SOLIDAIRE DU LOCAL DE L'ANCIENNE EPICERIE
Délibération n°2025.12.16-04

Le Maire informe le conseil municipal que, par courrier du 25 novembre 2025, Charlène FOUCHER, présidente de l'association « Le Rocher solidaire » présente le projet de création d'une épicerie participative et associative et demande la mise à disposition, à compter de mi-janvier 2026 du local situé au 16 rue Saint Loup. Une assurance sera souscrite par l'association. Il est également demandé l'autorisation d'installer une enseigne harmonieuse au-dessus de la porte d'entrée pour identifier l'épicerie.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise la mise à disposition de l'ancienne épicerie située au rez-de-chaussée du bâtiment sis 16 rue Saint Loup à l'association Le Rocher solidaire pour l'organisation d'une épicerie participative.
- Dit que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée de 1 an à compter du 15 janvier 2026.
- Autorise la pose d'une affiche sur la porte du local mis à disposition pour identifier l'épicerie participative.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec la présidente de l'association Le Rocher solidaire.

Un bilan sera réalisé avec l'association avant le terme de la convention pour définir le renouvellement éventuel et les conditions de cette mise à disposition.

Pour information, le 31 janvier une permanence de France numérique aura lieu pour aider les personnes ayant des difficultés à créer leur compte. L'inauguration de l'épicerie est fixée au 7 février 2026.

- REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU DES TRAVAUX SUR LES VOIES INTEGREES
Délibération n°2025.12.16-05

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) reverse aux communes réalisant des travaux sur leurs voies ou trottoirs intégrés 4,16 € du m² sur la base de l'enrobé.

L'aménagement du centre bourg a généré des travaux sur 1 725 m² d'enrobé dont 1 450 m² sur la

voirie communale intégrée, ce qui représente un montant de 6 032,00 €.

Il est demandé une délibération pour solliciter ce remboursement. Le conseil communautaire de la CCVHA délibèrera également sur le versement de cette participation.

Le conseil municipal ;

Vu le règlement de voirie de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Considérant que les travaux d'aménagement du centre bourg sont achevés ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite la participation financière de la CCVHA pour les travaux réalisés sur 1 450 m² de voirie intégrée dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.
- Fixe la participation financière à 6 032,00 €, soit 4,16 € le m².
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Questions diverses

* **Circulation rue de la Fleur de Lys** : le Département a transmis la synthèse des comptages de véhicules réalisés du 12 au 18 novembre 2025 sur la RD187 en entrée d'agglomération rue de la Fleur de Lys. Il en ressort que 80% des usagers respectent le 50km/h : vitesse moyenne de 43km/h pour un trafic de 248 véhicules par jour. Sur une semaine, 63 véhicules roulent à plus de 60 km/h. Il pourrait être installé un panneau « attention enfants » pour réduire la vitesse (exemple de la commune de Ménéil).

La CCVHA va être relancée pour la pose d'un radar pédagogique.

* **Route de la Mayenne** : il est signalé que l'entrée de la route de la Mayenne est dangereuse par la présence de terre sur la route. L'agriculteur sera informé qu'il a l'obligation de nettoyer la voie.

* **Stationnement des vélos** : le rack à vélos qui était sur la place du commerce a été enlevé en raison des travaux d'aménagement du bourg. Le conseil municipal propose qu'il soit installé près du pignon droit de la bibliothèque.

* **Sécurisation des piétons près du calvaire rue des Ventons** : le Maire propose d'enlever des rosiers et de créer un passage à l'arrière pour sécuriser le passage des piétons.

Dans le prolongement, il faudrait envisager de l'autre côté de la route l'achat d'une bande de terrain pour que les piétons n'aient pas à marcher sur la chaussée.

* M. Thomas FERRAND, propriétaire au 6 rue Saint Loup, demande à la commune l'autorisation de créer un accès piéton à l'arrière de sa propriété par la pose d'un portillon à l'emplacement d'un muret en pierre effondré, mitoyen avec la commune. Cela donne accès à l'allée contournant l'école. Le conseil municipal donne son accord.

* **Eclairage public** : les 24-25 décembre et la nuit de la St Sylvestre, l'éclairage public sera maintenu jusqu'à 1h30.

* **Commission solidarité-habitat (Marie-France MATAGNE)** :

Habitat : un dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant est mis en place. Il s'agit de mettre à disposition une chambre pour un jeune au tarif de 15 à 17 € par jour. Une communication est réalisée auprès des habitants et des entreprises pour informer du dispositif. La CCVHA finance un poste.

La CCVHA soutient également un projet hébergement temporaire à Châteauneuf-sur-Sarthe avec l'association Illiade.

Une mutualisation de la gestion de aires d'accueil des gens du voyage est mise en place avec 5 EPCI. Cela concerne la gestion en ligne et le financement.

Solidarité : le projet France Service itinérant se met en place avec pour objectif de venir dans les communes pour répondre aux besoins des gens. Neuf communes sont ciblées. A La Jaille-Yvon cela représentera une demi-journée tous les 2 mois. Le coût s'élève à 161 000 € comprenant le véhicule, le matériel et autres frais. Après subventions (LEADER, Région), le reste à charge pour la CCVHA est de 48 510€. L'opération est prévue pour début en 2026.

Un guide sur les mobilités sur le territoire va paraître (covoiturage...). Le salon du bien vieillir au

Lion d'Angers est programmé à l'automne 2026 et se déroulera peut-être dans la salle du parc de l'Isle Briand.

Un appel à projets est lancé pour mettre en place des ateliers clés en main : un atelier sécurité routière et parcours mobilité avec la CARSAT, un atelier nutrition, un atelier intergénérationnel, un atelier prévention des chutes..., atelier habitat, numérique, bien vieillir chez soi...

* **SIUP (Jérémy DERSOIR)** : la prise en charge de la mutuelle des agents par le SIUP a été décidée. Cela concerne uniquement les agents qui ne sont pas rattachés à la mutuelle de leur conjoint. Suite à la fermeture de classe, les directrices ont décidé de ne pas réaliser de voyage scolaire. L'APE a vu avec les parents d'élèves de CM2 pour organiser directement un voyage. Cela concerne 7 enfants. La question de la responsabilité et de l'assurance se pose. Le SIUP apportera juste son aide financière.

* **CCVHA - Commission culture (Ghislaine BOURGEOIS)** : un retour a été fait sur les premiers événements de « Habille toi on sort ». Des statistiques ont été réalisées sur la consultation des réseaux sociaux. La programmation 2026-2027 est en cours de préparation.

* **SIEML** : Restitution de l'étude multi énergies des bâtiments communaux le lundi 19 janvier 2026 à 14h.


* Date de la prochaine séance de conseil municipal : 27 janvier 2026.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 16 décembre 2025

Membres du conseil municipal présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEOIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

- 2025.12.16-01 : Avis sur le projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière implantée au lieu-dit « Le Rocher » à Chenillé-Changé sur la commune de Chenillé-Champteussé par la SAS HERVÉ
- 2025.12.16-02 : Espace Henry de Messey : Mise à disposition au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon pour l'organisation de la restauration scolaire - année 2026
- 2025.12.16-03 : Espace Henry de Messey : Mise à disposition à Anjou Sport Nature pour l'organisation des activités enfance-jeunesse 2026
- 2025.12.16-04 : Mise à disposition à l'association le Rocher Solidaire du local de l'ancienne épicerie
- 2025.12.16-05 : Remboursement par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou des travaux sur les voies intégrées

Le Maire,
Vincent REBILLARD



Le secrétaire de séance,
Jérémie DERSOIR



